

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 739 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE  
1 981 971 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LA  
RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'effectuer des études et des travaux ayant pour objectif l'amélioration et le renouvellement du réseau de production et de distribution d'eau potable et du réseau de traitement des eaux usées de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** les études et travaux prévus sont ceux figurant à la programmation des travaux soumise au programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) 2019-2023 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil affecte au présent règlement le montant alloué à la Municipalité dans le cadre du transfert d'une partie de la TECQ 2019-2023 qui s'élève à 1 981 971 \$ ;

**ATTENDU QUE** les travaux financés par le règlement d'emprunt sont au bénéfice de l'ensemble des contribuables ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 7 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**ATTENDU QUE** lors de la séance extraordinaire du 7 avril 2020, le conseil a désigné ce règlement comme étant prioritaire, au sens de l'arrêté ministériel 2020-008 en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU QU'** un avis public a été donné le 17 avril 2020 annonçant une consultation écrite du 18 avril 2020 au 4 mai 2020 et qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation.

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **ARTICLE 2**

### Description des travaux

Le Conseil est autorisé à effectuer les études et les travaux relativement aux réseaux d'aqueduc et d'égout selon la programmation détaillée des travaux soumise dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) 2019-2023, pour une dépense de 1 981 971 \$, le tout tel qu'il appert à l'**Annexe A**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

## **ARTICLE 3**

### Autorisation de dépense

Le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 000 000 \$, incluant les frais d'emprunt et les frais d'émission, pour les fins du présent règlement, tel qu'il appert à l'**Annexe B**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

## **ARTICLE 4**

### Terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 2 000 000 \$ sur une période n'excédant pas VINGT (20) ans. Le Conseil est également autorisé à appliquer la subvention de 1 981 971 \$ provenant de la TECQ 2019-2023.

## **ARTICLE 5**

### Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le Conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

## **ARTICLE 6**

### Excédent

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

### Contribution ou subvention

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8**      Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020.

(Signé Sophie Charpentier

(Signé Kathy Poulin)

\_\_\_\_\_  
Sophie Charpentier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Kathy Poulin  
Mairesse

Avis de motion et dépôt	7 avril 2020
Adoption du projet de règlement	7 avril 2020
Avis public de consultation	17 avril 2020
Consultation écrite	18 avril 2020 au 4 mai 2020
Adoption du règlement	12 mai 2020
Approbation du ministre	
Avis public et entrée en vigueur	

Programmation détaillée des travaux soumise dans le cadre du programme de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (8 pages).

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	5 209
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	1 302 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 981 971 \$
Total des investissements à réaliser	3 284 221 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	491 971 \$	0 \$	491 971 \$
2021-2022	662 500 \$	0 \$	662 500 \$
2022-2023	637 500 \$	0 \$	637 500 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>1 791 971 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 791 971 \$</b>

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	190 000 \$	0 \$	190 000 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>190 000 \$</b>

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	681 971 \$	0 \$	681 971 \$
2021-2022	662 500 \$	0 \$	662 500 \$
2022-2023	637 500 \$	0 \$	637 500 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>1 981 971 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 981 971 \$</b>

---

--

**Bilan des investissements prioritaires**

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 981 971 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 981 971 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1	Construction d'un nouveau puits, 1er rang Doncaster	1er rang Doncaster	0 \$	75 000 \$	285 000 \$	285 000 \$	0 \$	645 000 \$	Augmentation de la capacité au poste Doncaster afin de diminuer la production au poste Chicoine qui a un problème de fer et manganèse Forage d'un nouveau puits Essais de pompage Étude hydrogéologique CA au MELCC Plans et devis, surveillance
2	Prolongement d'une conduite d'aqueduc afin de boucler le nouveau puits	1er rang Doncaster et rue de l'Église	0 \$	70 000 \$	352 500 \$	352 500 \$	0 \$	775 000 \$	Augmentation de la capacité au Poste Doncaster afin de diminuer la production au poste Chicoine qui a un problème de fer et manganèse. Remplacement de l'aqueduc sur 675m Ø 150mm, projeté Ø 250mm
3	Installation d'une conduite pour le temps de contact (norme)	Puits Xavier	0 \$	106 971 \$	0 \$	0 \$	0 \$	106 971 \$	Amélioration du temps de contact, mise aux normes
4	Réévaluer et modifier la capacité du puits Chicoine	Puit Chicoine	0 \$	15 000 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$	40 000 \$	Plans et devis pour diminuer la capacité de pompage du à la problématique du fer et du manganèse dans le réseau.
6	Étude et construction d'une nouvelle conduite d'égout et remplacement de l'aqueduc secteur	Rues Wilfrid, Marie-Anne, Prédéal-Trudeau, Beaulne-Jutras et Duquette	0 \$	225 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	225 000 \$	Remplacement de l'aqueduc et ajout de l'égout sanitaire; -Plans et devis -Surveillance des travaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
	Wilfrid/Prédéal-Trudeau									
<b>Sous-totaux par type</b>										
	Approvisionnement en eau potable		0 \$	90 000 \$	310 000 \$	285 000 \$	0 \$		685 000 \$	
	Collecte et interception des eaux usées et pluviales		0 \$	225 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$		225 000 \$	
	Distribution de l'eau potable		0 \$	70 000 \$	352 500 \$	352 500 \$	0 \$		775 000 \$	
	Traitement de l'eau potable		0 \$	106 971 \$	0 \$	0 \$	0 \$		106 971 \$	
	<b>Total</b>		<b>0 \$</b>	<b>491 971 \$</b>	<b>662 500 \$</b>	<b>637 500 \$</b>	<b>0 \$</b>		<b>1 791 971 \$</b>	



Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
5	Études afin de terminer le plan d'intervention	Territoire de la municipalité	0 \$	85 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	85 000 \$	-Amélioration de la chaussée -Inspection caméras des égouts -Essais sur le réseau d'aqueduc  Investigations nécessaires pour compléter le plan d'intervention
7	Étude ÉPIC pour éliminer les eaux parasites du réseau d'égout	Territoire du réseau d'égout sur le territoire de la municipalité	0 \$	105 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	105 000 \$	Investigation dans le cadre de la réfection de la STEP
<b>Sous-totaux par type</b>									
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable		0 \$	85 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	85 000 \$	
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	105 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	105 000 \$	
	<b>Total</b>		<b>0 \$</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>190 000 \$</b>	

Municipalité (code géographique) : Val-David (78010)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1178010

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

---

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

Municipalité (code géographique) : Val-David (78010)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1178010

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

---

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Municipalité (code géographique) : Val-David (78010)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1178010

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

---

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ

Calcul du montant total de l'emprunt, incluant les frais d'emprunt et les frais d'émission (2 pages).

Règlement TECQ 2019-2023

**Annexe B**

Programmation	1 981 971 \$
Intérêts emprunt temporaire	5 000 \$
Frais d'émission	13 029 \$
<b>Total:</b>	<b>2 000 000 \$</b>



---

Lucien Ouellet  
Directeur de la trésorerie  
2020-03-20

MODULE DE CALCUL  
TABLEAU DE REMBOURSEMENT  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Veuillez entrer les renseignements suivants :

Numéro de règlement

739

Montant

2 000 000 \$

Période d'amortissement

20

Taux

3,000%

Année	Amortissement			Solde
	Capital	Intérêts	Total	
				2 000 000
1	74 400	60 000	134 400	1 925 600
2	76 700	57 768	134 468	1 848 900
3	79 000	55 467	134 467	1 769 900
4	81 300	53 097	134 397	1 688 600
5	83 800	50 658	134 458	1 604 800
6	86 300	48 144	134 444	1 518 500
7	88 900	45 555	134 455	1 429 600
8	91 500	42 888	134 388	1 338 100
9	94 300	40 143	134 443	1 243 800
10	97 100	37 314	134 414	1 146 700
11	100 000	34 401	134 401	1 046 700
12	103 000	31 401	134 401	943 700
13	106 100	28 311	134 411	837 600
14	109 300	25 128	134 428	728 300
15	112 600	21 849	134 449	615 700
16	116 000	18 471	134 471	499 700
17	119 400	14 991	134 391	380 300
18	123 000	11 409	134 409	257 300
19	126 700	7 719	134 419	130 600
20	130 600	3 918	134 518	0
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
<b>Totaux</b>	2 000 000	688 632	2 688 632	

N.B. Les montants dans la colonne capital sont arrondis à la centaine près.

Le module de simulation vous est fourni à titre indicatif.